

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mai 2022

Sous la présidence de M. Patrick SINTEFF

Membres présents : BOUR Jean Marie - BERG Florent, adjoints, - KOLOPP Frédéric - MISCHLER Sébastien - SINTEFF Jacky – WALTER Denis.

Membre absent excusé : BENNARA Alain (pouvoir donner à BOUR Jean Marie) – BERG Pierre Gabriel – NEURHOR Loic.

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 19 Mai 2022, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

Compte –rendu de la séance

PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE 2022 – 2026 **ET RAPPORT DE LA CLECT DU 17 MARS 2022** **REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION**

N° 57506-2022-03/01

Le Maire rappelle au conseil que, par délibération n° 2017-12 en date du 12 Janvier 2017, le conseil communautaire de la CCSMS avait décidé de mettre en place le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et en parallèle un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

En 2017 le pacte a porté sur la neutralisation fiscale pour le contribuable ainsi que sur le partage de la non contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales (FPIC).

La fusion des communautés de Communes et du passage en FPU a également eu pour conséquence d'entraîner un nouveau mode de calcul du potentiel financier par habitant sur le territoire communautaire, impliquant une diminution des dotations de l'Etat aux Communes-Membres. Dans ce cadre, le conseil communautaire, par délibération en date du 25 Octobre 2018, a décidé de mettre en œuvre de nouvelles mesures de solidarité dans le cadre du pacte financier et fiscal.

Fin 2021 et début 2022 un groupe de travail composé d'élus (Maires et Vice-Présidents) a été constitué et s'est réuni à plusieurs reprises, pour mener une réflexion plus globale sur un nouveau pacte pour la période 2022-2026.

Plusieurs propositions ont découlé de ces différentes réunions et plus précisément :

- La prise en charge par la CCSMS des compensations des pertes de DGF de 2018 en lieu et place des communes au travers d'une révision des Attributions de Compensation,
- La mise en place d'un Fonds de Concours d'investissement avec une enveloppe global de 1 358 000 € sur la période répartie en 2 tranches, l'une fixe de 8 000 € par commune, l'autre « pondérée » par commune en fonction de sa population et de son potentiel financier.

Le 17 mars 2022, la CLECT de la CCSMS s'est réunie, pour examiner les effets du nouveau pacte financier et fiscal de solidarité sur les AC des communes. Des montants de révision d'Attributions de Compensation (AC) ont ainsi été définis, pour chaque commune concernée.

Par délibération en date du 31 mars 2022, le conseil communautaire a validé le montant des attributions de compensations définitives pour l'année 2022, pour chaque commune et a approuvé le projet de nouveau Pacte Financier et Fiscal 2022-2026.

S'agissant d'une révision libre des AC, les propositions présentées dans le rapport de la CLECT doivent être validées par chaque commune concernée (V-1bis de l'article 1609 nonies C du code général des impôts).

Ainsi, pour la Commune de Niederstinzeln, le rapport de la CLECT préconise une augmentation de l'AC de 33 €. L'AC à verser par la Commune à la CCSMS sera donc dorénavant de **965 €**.

Le projet de Pacte financier et fiscal prévoit également le versement d'un fonds de concours d'investissement sur la période 2022-2026 d'un montant de 13436 €, pour notre commune.

Vu le rapport de la CLECT du 17 mars 2022 définissant de nouveaux montants d'attributions de compensation,

Vu la délibération n° 2022-45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2022,

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet de nouveau Pacte Financier et Fiscal de Solidarité
- approuve le rapport de la CLECT du 17 mars 2022, pour la révision libre des attributions de compensation,
- autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer à **965 €**

Adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTION SUR LE CHOIX DE LA MAITRISE D'OEUVRE DANS LE CADRE D'AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA RUE PRINCIPALE

N° 57506-2022-03/02

Le Maire informe le conseil municipal, que dans le cadre du projet des travaux de l'aménagement et sécurisation de la rue Principale, qu'après la publication officielle d'appel public à la concurrence en vue de la recherche d'une maîtrise d'œuvre, parue dans la Presse locale, le Républicain Lorrain le 30 mars 2022, qui a été lancée dans la période du 28 mars 2022 et le 21 avril 2022 à 11H00 (date limite de réception), il apparait que 5 mandataires ont répondu à l'appel d'offre public pour le montant indiqué, à savoir :

- BEREST de Phalsbourg (57), pour un montant de 13 703,75 €
- MK ETUDES de Metz (57), pour un montant de 14 175,00 €
- VRI de Ogy-Montoy-Flanville (57), pour un montant de 11 970,00 €
- IDP CONSULT de Nancy (54), pour un montant de 8 000,00 €
- M2I de Wingersheim (67), pour un montant de 17 325,00 €.

Après étude et analyse des dossiers adressés par les candidats en lice, les services de MATEC nous ont transmis le rapport d'analyse des offres en proposant ainsi à la municipalité, d'effectuer son choix de maîtrise d'œuvre sur la société BEREST de Phalsbourg.

En conséquence, le Maire après avoir fourni l'ensemble des éléments des dossiers de candidatures transmis par les mandataires au conseil municipal, propose donc au conseil municipal de procéder à l'attribution du choix de la maîtrise d'œuvre à la société BEREST de PHALSBOURG (57), pour le prix d'un montant de 13 703,75 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- confie la maîtrise d'œuvre, pour la réalisation des travaux d'aménagement et sécurisation de la rue Principale à la société BEREST de PHALSBOURG pour le montant de 13 703,75 €,
- autorise le maire à signer tous les documents à intervenir,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif.

Adopté à l'unanimité.

REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

N° 57506-2022-03/03

Le Maire informe le conseil municipal que les services de l'urbanisme de la communauté des communes de Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS), dans le cadre de l'accompagnement des communes dans la mise en compatibilité de leur document d'urbanisme au regard et orientations du SCOTT, ont préconisé la nécessité de procéder à la révision de la carte communale, dont la dernière révision date du 19 Novembre 2015, pour être en adéquation avec le SCOTT avec divers points à faire évoluer, à savoir :

- 1/ Photos aériennes = elles datent pour la plupart de 2014 – nécessité de les refaire
- 2/ Les constructions réalisés de 2004 à 2014 = 11 (lotissement) / de 2014 à 2021 = 2
- 3/ Les dents creuses = 5 terrains (1 Public) – 4 (Privé)
- 4/ Les logements vacants = 12 dont 5 en transition d'habitation (Rénovation)
- 5/ Les bâtiments en péril = néant
- 6/ Les projets d'équipements = 2
- 7/ les projets économiques = néant
- 8/ Les sites remarquables = Le château du Geroldseck, classé comme ruine.

La commune possède une réserve foncière de 162,12 ares acquit en septembre 2011 parcelle section 2 numéro 234.

Ce projet d'urbanisation est donc en placé en "suspens", compte tenu devant le manque d'attractivité de la commune, notamment dans le domaine des demandes de constructions neuves et de l'arrivée de nouveaux habitants. En effet, selon le recensement de cette année, la commune a perdu 32 habitants. Par conséquent, le projet de rénovation du Pensionnat de Fénétrange avec le regroupement des écoles maternelles et primaires des communes voisines, avec l'apport de plusieurs dizaines d'emplois de proximité sera le facteur essentiel, pour réenclencher la dynamique du projet initial d'extension du lotissement.

Après réflexion, étude et analyse de la situation la carte communale existante datant de 2015, le maire propose donc au conseil municipal de ne pas effectuer de révision de la carte communale, compte tenu que le plan existant est toujours d'actualité.

Après délibération, le conseil municipal décide qu'il n'y a pas lieu de refaire une révision de la carte communale

Texte adopté à l'unanimité.

REVISION DES PRIX DE LOCATION - DE LA SALLE COMMUNALE "LE PREAU"

N° 57506-2022-03/04

Le Maire informe le conseil municipal, de la nécessité d'effectuer une "Révision" des prix de location de la salle communale appelée " le Préau" en rappelant ainsi que les prix pratiqués jusqu'à présent, dataient du 28 octobre 2014. Depuis, aucune remise à niveau des prix de location n'a été étudiée, voir proposée.

A la demande du maire, l'adjoint Florent BERG, a effectué un travail essentiel de comparaisons entre les prix appliqués dans notre commune et les communes voisines, qui possèdent une salle municipale similaire. Il a ainsi établi un dossier comprenant de nouvelles propositions des prix de location de la salle, qu'il a remis au maire.

Après étude et analyse du dossier traité, le maire propose donc au conseil municipal, d'appliquer les nouveaux tarifs suivants, à savoir :

Désignation	Habitants de Niederstinzelt	Habitants autres localités
Associations Manifestations à profit loto, dîner dansant, repas payant ...	120.- €	240.- €
Associations Apéritif, exposition, récital ou concert gratuit, etc ...	80.- €	160.- €
Réveillon du jour de l'an	200.- €	400.- €
Location Journalière hors weekend et jour férié	80.- €	160.- €
Enterrement	70.- €	140.- €
Fête de famille weekend	140.- €	280.- €
Caution	500.- €	
Facturation consommation eau et assainissement	Au réel à 5.- € / m3	
Facturation consommation électrique	Au réel à 0,30 € / Kwh	
Facturation déchets par location	10,50. -€	
Matériel manquant ou cassé	Facturation suivant tarif	
Clef perdue ou non restituée	50.- € / clé	
Facturation nettoyage - au réel -	20.- € / heure	

Les nouveaux prix définis et adoptés par le conseil municipal et le nouveau règlement seront mis en place et appliqués, à compter du 01 juillet 2022.

Après délibération le conseil municipal, adopte les nouveaux prix de la location de la salle communale "Le Préau"

Texte voté à l'unanimité.

REVISION DES TARIFS DE LA CASSE / MANQUANTS - DE LA SALLE COMMUNALE "LE PREAU"

N° 57506-2022-03/05

Le maire présente au conseil municipal le projet de révision de la tarification du matériel cassé ou manquant lors de la location de la salle communale « Le Préau ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs de la casse ou du manquant lors de la location de la salle communale « Le Préau » suivant liste en date du 27 mai 2022,
- tarifs à disposition des locataires sur demande,

Texte voté à l'unanimité.

DIVERS

N° 57506-2022-03/06

- Limitation de vitesse à 30 Km/h : Un article sera publié dans le Républicain Lorrain dès la livraison des deux panneaux de limitation à 30 km/h d'un diamètre de 0,65 cm en lieu et place des panneaux de 0,45 cm, désignés comme trop petit et pas assez visibles par les automobilistes. A l'issue d'une période de six mois, courant septembre, le maire, sollicitera l'unité territoriale de Dieuze, pour effectuer au sol une étude de la vitesse, dans le but de déterminer la concrétisation de la baisse de la vitesse, qui était au préalable à une moyenne de 65 km/h.

- Projet de création d'une fontaine d'eau non potable : Lieu et place au square du Monument aux Morts : Contact pris avec les entreprises + carrières – Devis en cours – Nécessité d'identifier l'existence d'une source d'eau, pour se brancher dessus – Le dossier sera établi, pour obtenir aides et subventions dans la cadre du pacte financier de la CCSMS. Nécessité de rappeler que l'eau qui coule d'une source souterraine naturelle est non potable mais gratuite à tout habitant.

- Dons à l'Ukraine : Les habitants peuvent à tout moment participer aux dons sur les sites officiels transmis. Au besoin, toute information pourra être donnée par la mairie.

- Vaccination Covid/ Séniors : Confirmation de l'instauration d'une 4^{ème} dose pour les séniors de + 80 ans, puis les personnes de + 60 ans et les personnes à risques. Gestion effectuée par Doctolib et RDV auprès médecin de famille. Le Port du masque n'est plus obligatoire depuis le 16 mai. Cependant maintien des gestes barrières.

- Atelier Municipal : Toujours en travaux – Habillage de la porte effectuée par l'Entreprise Safe Concept de Erching 57 (Devis + facture d'un montant de 2289,07 € – Serrure changée – Mise en place de l'établi (structure en fer) et des planches en bois (300€) – Mise en place des gaines électriques avec lumières, interrupteurs et prises de travail en cours -

- Ancienne station d'eau : Nettoyage du site effectué par débroussaillage – Découverte d'un second couvercle – Commande d'un nouveau couvercle, qui sera posé dès réception (En cours avec le syndicat des Eaux -- Sécurité oblige). Règlement de fonctionnement en cours d'écriture -

- Projet du nid de cigognes : Le Poteau de 5,50 m muni du berceau de fabrication artisanale pour accueillir le nid, a été installé et mis en place depuis le samedi 23 avril 2022.

- La Sarre : Réunion de la Tram bleue le 28 mars à Fénétrange. (Nettoyage + curage de la Sarre). Création d'un dossier photos avec l'accent sur les deux barrages, qui se sont formés depuis des années en amont et en aval du pont, provenant de la chute des arbres le long de la berge.

- Visite Personnalités : Prévision de la visite des Conseillers Départementaux, Mme Christine HERZOG et M. Bernard SIMON (Dossiers 1 et 2 subventions DETR + DSIL en cours)

- Conseil de Fabrique : Réunion effectuée le 29 mars 2022 à 20 h – Décision de remplacer la porte d'entrée avec participation du Conseil de Fabrique et de la commune + subvention DETR – Devis remis à jour - Les travaux de réfection électriques ont été reportés (Décision du Conseil de fabrique 2023/2024)

- Conseil Presbytéral : Prévision d'une réunion, pour définir la participation du conseil aux paiement des travaux prévus + subventions + participation de 20% de la commune. Nécessité de remise à jours des devis. Le maire souhaite et préconise l'engagement financier du Conseil Presbytéral. (Date à définir)

- Les Associations : Organisation d'une réunion avec le Maire et les adjoints, le 25 mai 2022, en vue de faire le point sur la prévision de la reprise des attractivités et projets de manifestations des associations de la commune. Constat de la chute du bénévolat et de l'engagement des habitants (covid, lassitude ...) Nécessité aux associations de s'entraider, pour pouvoir organiser de nouvelles manifestations dans l'avenir. Nécessité de réinventer les choses plus humblement avec humilité. Retrouver l'attractivité du village (fêtes de quartier – fêtes du rues...). Le Club d'Epargne organise sa 1^{ère} marche populaire le 10 juillet 2022. (1^{er} challenge a relevé).

- Réattractivité de la Pêche à la Sarre : Réflexion sur la création d'un poste de Garde Pêche. Recherche d'un volontaire pour la formation.

- Columbarium : Reste 1 case vide. Nécessité d'extension. Proposition de casernes au sol (simple plaque au sol) – Contact pris avec l'Entreprise TOUSCH de Keskastel (Devis en attente)

-Logement du Presbytère : Pas de candidat crédible sur le plan financier. La rénovation du logement a coûté 3000 €. Nécessité de relancer l'appel sur le bon coin et au besoin réseaux sociaux et RL.

-La journée Bénévolat du 07/5 : – Participation des fidèles citoyens – Bonne ambiance – Parution d'un article dans la Presse transmise.

- Entretien des chemins d'exploitation et de servitude : L'adjoint Florent BERG, dans ses fonctions de responsable de l'entretien des chemins et prairies de la commune, a sollicité le besoin de faire installer sur son tracteur agricole, qu'il met au service de la commune, un système de distributeur double effet, pour effectuer avec le broyeur de la commune l'entretien des chemins d'exploitation et de servitude. Dans cette optique, des contacts ont été pris avec divers agences agricoles, pour l'établissement de devis de l'installation mécanique. Un contact avec le garage RINGWALD de Fénétrange a permis de faire installer le système de branchement sur le tracteur pour un montant de 956,34 € décision prise par le maire. Installation effectuée le 10/5/2022. (Présentation de la facture).

- Des bancs publics de repos au Sand : Réflexion sur la mise en place de plusieurs bancs publics de repos sur le chemin qui entoure le Sand permettant aux promeneurs de se reposer. (Définir le nombre et les emplacements).

- Projet de nomination officielle des squares Boudy et Déom : Réflexion et proposition de nouveaux noms. Décision sera prise au cours de la prochaine réunion en juin. Prévision installation des panneaux.

-Le Fleurissement de la commune : Aménagement des coins fleuris (Ensemencement de fleurs vivaces). Commande des fleurs avec nouveaux bacs en plastique (mairie). Choix des fleurs (le maire + Myriam) – Livraison, le 25 mai 2022 - Prévision du passage du Jury au Concours Fleuri en vue maintien de la 2^{ème} fleur le 20 juillet 2022 à 10 heures 15.

Organisation de l'Arrosage des Fleurs

Lieux	Nombres Jardinières	Le Personnel
Mairie + entrée sud agglo	23 + les massifs	Le maire & Myriam & Jacky
Temple & entrée nord agglo	6 + les massifs	Florent & Denis & Pierre
Les squares 1 - 2- 3 + murs église	15 + les massifs	Jean Marie & Alain & Pierre & Loïc & Fabienne
Pont de la Sarre	18	Frédéric & Sébastien

A noter que le remplissage des bacs de réserve d'eau est géré par le maire et Jacky.

-Elections Législatives 2022 : Rappel des dates des Législatives (12 et 19 Juin), pour confirmer la présence des conseillers au bureau de vote. Préparation du tableau des permanences du bureau de vote. Mise en place des panneaux d'affichage électorale - Prévision préparation de la salle (Mardi 7/6) – Présentation de la liste des candidats en lice - Sensibilisation sur le contrôle d'un agent lors des Présidentielles – Attention à bien respecter le protocole de surcroit, la signature des votants, après avoir posé l'enveloppe dans l'urne - Gestion des résultats + Transmission site Eirel des résultats et dépôt des dossiers en Sous-Préfecture.

Fin de séance à 22 heures 30, vingt-deux heure trente,

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 30 Mai 2022

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 30 Mai 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

Niederstinzeln, le 30 Mai 2022

Le Maire :

Patrick SINTEFF